



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres de conseils et de soins

Question écrite n° 10203

Texte de la question

M Philippe Legras attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur les difficultés liées à la création et au fonctionnement des centres de santé. Il lui demande s'il envisage de modifier la place de ces centres dans l'équipement sanitaire national. Leur activité n'étant pas sans soulever des problèmes, il souhaite savoir quelles mesures le gouvernement entend prendre pour améliorer la qualité du service apporté aux malades et la situation des professionnels de santé intégrés dans ces centres. Il tient à souligner l'importance des difficultés financières de ces centres qui présentent en général un déficit structurel dont la charge croissante met en jeu leur existence.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'entre pas dans les intentions du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale d'intervenir autoritairement dans l'implantation des centres de santé qui sont des équipements locaux complémentaires des autres dispositifs de soins. Toutefois, bien conscient des difficultés que rencontrent ces structures, il entend améliorer et actualiser leurs normes de fonctionnement et examiner les solutions qui pourraient être apportées à leurs problèmes. Un groupe de travail sera prochainement constitué sur ce thème pour proposer les aménagements indispensables.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10203

Rubrique : Etablissements de soins et de cure

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 948